

Le 27 février 2023, La Première fondation du savoir et La Première financière du savoir inc. ont déposé des actes de modification pour effectuer le changement de leurs noms à Fondation Embark pour étudiants et Embark étudiant inc., respectivement. Par conséquent, avec prise d'effet immédiate, toute référence à La « Première fondation du savoir » devrait maintenant être considérée comme faisant référence à « Fondation Embark pour étudiants » et toute référence à « La Première financière du savoir inc. » devrait maintenant être considérée comme faisant référence à « Embark étudiant inc. »

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur ce changement, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse [contact@embark.ca](mailto:contact@embark.ca).

Sincèrement vôtre,

FONDATION EMBARK POUR ÉTUDIANTS ET EMBARK ÉTUDIANT INC.

Les états financiers du

## **RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK**

Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir

Période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

Les états financiers ci-joints du Régime étudiant Embark (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, comprennent des montants établis à partir d'estimations et de jugements. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées pour le Régime, sont décrites à la note 2 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime. Son rapport suit.

**Conseil d'administration**  
**Mississauga (Ontario)**  
**30 mars 2023**



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Tél. 416-777-8500  
Télec. 416-777-8818

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Embark Student Foundation

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime étudiant Embark (le « Régime »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état du résultat global pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux indices suggérant que les autres informations comportent une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

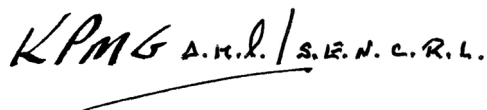
collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 mars 2023

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État de la situation financière

**Au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

	<b>2022</b>
<b>Actif</b>	
<b>Actif courant</b>	
Trésorerie	4 872 \$
<b>Actif total</b>	<b>4 872 \$</b>
<b>Passif</b>	
<b>Passif courant</b>	
Dettes d'exploitation et autres passifs	—
<b>Passif total</b>	<b>— \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>4 872 \$</b>

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir

*"David Forster"* (Signed)

David Forster, administrateur

*"Andrea Bolger"* (Signed)

Andrea Bolger, administratrice

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État du résultat global

Pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

	<b>2022</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>— \$</b>
<b>Charges</b>	
Frais bancaires	128
<b>Total des charges</b>	<b>128 \$</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>(128) \$</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

**Pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

	<b>2022</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	<b>5 000 \$</b>
Perte accumulée	
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(128)
	<b>(128) \$</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<b>4 872 \$</b>

---

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*



## RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

<b>Flux de trésorerie</b>	<b>2022</b>
<b>Activités d'exploitation</b>	
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(128) \$
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(128) \$</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie au cours de la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022</b>	
	(128)
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>5 000</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>4 872 \$</b>

---

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 1 Renseignements généraux

Le Régime étudiant Embark (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été enregistré auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 6 février 2023 (note 5).

La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), filiale en propriété exclusive de la Fondation, assure la distribution et l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Aucune convention d'aide aux études n'est sous administration pour le Régime. Au 31 décembre 2022, le Régime n'avait pas encore commencé ses activités.

La Fondation parraine et administre le Régime, lequel a été créé pour aider à couvrir les coûts des études postsecondaires des personnes désignées. Les souscripteurs du Régime doivent effectuer au moins un dépôt dans un compte d'épargne spécial. Des frais de gestion sont déduits du Régime. Les dépôts sont retournés au souscripteur ou à l'étudiant(e), tandis que le revenu y afférent sert à verser les paiements aux personnes admissibles.

Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

La publication des états financiers a été autorisée par le comité d'audit, des finances et de gestion des risques du conseil d'administration de la Fondation le 30 mars 2023.

## 2 Résumé des principales méthodes comptables

### Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime est le dollar canadien.

### Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse détenue auprès d'institutions financières.

### Charges

Les charges correspondent aux frais bancaires liés au compte bancaire.

# RÉGIME ÉTUDIANT EMBARK

Notes annexes

**Pour la période allant du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

---

## 3 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction autrement qu'en dollars canadiens et n'est donc pas exposé au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement visant à atténuer le risque par une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à ce que les placements soient conformes aux directives de placement établies et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La responsabilité et les pouvoirs de surveillance incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant. Au 31 décembre 2022, le Régime n'était pas exposé au risque de crédit, au risque de liquidité ou au risque de marché, puisqu'il n'avait pas d'actifs ou de passifs autres que la trésorerie, comme il est indiqué à l'état de la situation financière.

### Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Comme le Régime n'avait pas commencé ses activités au 31 décembre 2022 et qu'il n'avait reçu aucune cotisation, il n'était pas exposé à un risque lié au capital important.

## 4 Opérations avec des parties liées

Une souscription initiale de 5 000 \$ a été effectuée par la Fondation le 9 décembre 2022.

### Frais de gestion

Les frais de gestion, qui sont versés au gestionnaire de fonds d'investissement, La Première financière du savoir, seront calculés en pourcentage de la somme des soldes de clôture nets des cotisations, des subventions et des revenus. Les frais de gestion couvrent les coûts permanents de soutien du Régime, y compris les frais d'administration du Régime, de même que les coûts relatifs aux services de dépôt et les frais de gestion de portefeuille et de garde pour le Régime. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer, mais ne pourront excéder 1,99 % par an, plus les taxes de vente applicables.

## 5 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 6 février 2023, la Fondation et La Première financière du savoir ont enregistré le Régime auprès de la CVMO. Le Régime prévoit commencer ses activités le 3 avril 2023.

Le 27 février 2023, la Fondation et La Première financière du savoir ont mené à terme leurs démarches visant à changer leurs appellations officielles pour Embark Student Foundation et Embark Student Corp., respectivement.